AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C0370
FR0011790542-FS0121

2 février 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

GENTICEL

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 1er février 2016, la société Keren Finance[1] (178 boulevard Haussmann, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 1er février 2016, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société GENTICEL et détenir, pour le compte desdits fonds, 841 837 actions GENTICEL représentant autant de droits de vote, soit 5,42% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions GENTICEL sur le marché.

[1] Contrôlée par M. Raphaël Elmaleh.
[2] Sur la base d'un capital composé de 15 541 086 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.